

## I – LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ANNONCE LA REFORME DU LYCEE

Sur le lycée, on a peine à voir dans les propos tenus et à la lecture de la presse où est le rééquilibrage des filières... même si l'accent est mis sur la revalorisation de la filière littéraire : les langues étrangères, l'histoire des arts (qui devrait être évalué), une nouvelle discipline : le droit. Par ailleurs, la filière STI devrait être rénovée.

Tel un médecin répétant au chevet du malade le nom de la potion magique, notre omniprésident a présenté le 13 octobre des éléments clé de la réforme du lycée : l'entreprise...Et le ciné-club ! A toutes les sauces, l'Entreprise devient redemptrice de l'échec scolaire, remède contre l'absentéisme, solution aux sorties sans qualifications : stages en entreprise, pour les élèves et pour les enseignants. Pendant les vacances ? Ou bien va-t-on reconnaître aux enseignants un véritable droit à la formation continue ?

Avec la carotte financière de l'absentéisme, le tableau est complet.

(Les trois lycées professionnels qui seront dotés ont présenté un projet soutenu par le Haut Commissariat à la Jeunesse. Pour ce type de dispositif, l'argent ne manque pas, mais pour augmenter le nombre de surveillants, d'assistante sociale, pas question...)

D'ailleurs, on trouve toujours de l'argent quand il s'agit de ne pas augmenter l'effectif des personnels qui encadrent les jeunes, comme par exemple 1 milliard d'euros pour le développement des TICE. Ou bien on se fait fort d'en trouver, grâce au « grand emprunt ».

### SOMMAIRE

- 1- *Le Président de la République annonce la réforme du Lycée*
- 2- *L'assiduité des élèves en passe d'être rémunérée*
- 3- *(AIS)/ASH*
- 4- *Stress au travail*
- 5- *Projet de circulaire relative au « diplôme intermédiaire »*
- 6- *Retraites*
- 7- *Grippe A, TICE et Pédagogie ?*
- 8- *Le SNETAA-eiL reçu en urgence par le Ministre Luc CHATEL*
- 9- *Groupe de suivi Ministériel*
- 10- *Budget de l'Education Nationale*
- 11- *Revalorisation des enseignants*
- 12- *Vote d'Orientation*

Pour leur part, certaines organisations (dont des parents d'élèves) regrettent que la voie pro ne soit pas englobée dans cette réforme au nom d'un lycée unique. Et donc d'un corps unique ? **Pour le SNETAA e.i.L, il n'en est pas question. La voie professionnelle ne doit pas être une « option » d'un lycée poly-machin-chose ; c'est aussi pour cette raison que notre organisation s'est engagée dans la défense d'une voie professionnelle spécifique et continue à se battre dans le cadre du protocole signé il y a plusieurs mois.**

Sur les modalités d'évaluation, le discours du Président ne donne aucun détail. Il faut dire ici que l'on marche « sur des oeufs », certaines organisations lycéennes et de parents d'élèves étant favorables à une évaluation en CCF (contrôle en cours de formation).

Si l'on se réfère à la brochure éditée par le MEN, la réforme du lycée se décline en 3 grandes parties : orienter, accompagner, s'adapter à son époque.

Pour une meilleure orientation : la loi Orientation/formation (Ministère du Travail) votée cette semaine a supprimé la disposition qui donnait une **mission d'orientation aux professeurs** principaux. Cette disposition est reprise dans la réforme du lycée, sous la forme du bénévolat, **avec une rémunération particulière et des modalités à mettre en place.**

En attendant, on ne recrute plus de COPSYP et l'académie de Lille a été obligée de recruter

A ce sujet, un site payant vient de voir le jour sur internet, il est destiné « à tous les jeunes » pour « construire un projet professionnel postuler sur les métiers d'avenir ». La société de production qui l'anime parle d'outil pédagogique. A quel prix ?

Autre référence à la loi Orientation/Formation : le livret de compétences, pour ceux qui ne réussissent pas à l'école, mais en dehors de l'école. Que dit-on là ? Que l'école est incapable de faire réussir les élèves ou bien qu'elle a des exigences qui sont dépassées ?

Des passerelles seront mises en place pour des réorientations possibles, des stages de remise à niveau organisés pendant les vacances, pénurie oblige, et toujours « travailler plus pour gagner plus » !

Certains élèves verront donc leur charge de travail s'alourdir de manière significative en dehors du temps scolaire, et il paraît que cela s'appelle « l'égalité des chances » ? comme pour le livret de compétences cher au Haut commissaire à la Jeunesse, il s'agit ici d'une stigmatisation d'une partie des élèves en échec scolaire.

Les enseignants seront fortement sollicités pendant les vacances scolaires, cela évitera une revalorisation significative de leur traitement.

**Pour le SNETAA e.i.L, les élèves doivent être pris en charge pendant le temps scolaire dans l'école de la République.**

**Par ailleurs, ces « mesurette », qui paraissent n'exister qu'à la marge sont la porte ouverte à une déréglementation et à une modification du statut des enseignants.**

La classe de première sera moins spécialisée, contrairement à la Terminale. Ce qui veut dire que le lycée général et technologique sera « pensé » pour un accès réussi au supérieur. Rappelons ici que le bac est en France le 1er grade universitaire.

Les établissements disposeront d'une marge d'autonomie pour l'organisation des études. Il n'est plus question d'enseignements modulaires, ce qui avait coûté cher à l'ancien ministre. Néanmoins, la classe de Terminale devant préparer à l'enseignement supérieur -ce qui est une bonne chose-, pourrait voir apparaître des modalités d'enseignements proches, mais sur ce point, les déclarations officielles sont très floues.

Accompagnement personnalisé de 2 heures à partir de la rentrée prochaine en 2nde.

Comme il s'agit de réformer à moyens constants, certains corps d'enseignants ont déjà posé leur préalable, comme les enseignants d'EPS, par exemple: ils réclament 3 heures par semaine minimum.

Comme il faut laisser une large place à la communication et à l'oral, il sera fait appel aux « natifs » étudiants ou autres, aux assistants, pour enseigner les langues vivantes. L'enseignement des langues étrangères se fera par « groupes de compétences » pour cadrer à la directive européenne que pour notre part, nous combattons (CECRL -Cadre européen commun de référence pour les langues).

Les discussions avec les partenaires sociaux qui ont signé les « points de convergence » devraient commencer d'ici peu. Le CSE (Conseil supérieur de l'Education) devrait être réuni en décembre 2009 pour organiser la rentrée 2010.

**Nous avons à continuer à résister pour que la réforme de l'enseignement professionnel ne soit pas phagocytée par une réforme globale du lycée.**

**II- « L'ASSIDUITE DES ELEVES EN PASSE D'ETRE REMUNEREE » .  
POUR LE SNETAA-eiL, C'EST NON !**

Vous trouverez un extrait de « L'HUMANITE » n° 20195 du 3 octobre 2009 :  
*« Au delà, les syndicats fustigent le symbole véhiculé par une telle mesure. Secrétaire National du SNETAA-eiL, premier syndicat de l'enseignement professionnel, Pascal VIVIER rappelle que « l'école n'est pas une marchandise. C'est à elle d'attirer les élèves en cours, à l'Etat d'aider les familles en difficulté, grâce aux bourses, mais en aucun cas via ce type d'incitation financière. Qu'on multiplie les moyens, qu'on dédouble les*

*classes, souvent surchargées, qu'on nous permette de mieux suivre les élèves. Là, on leur rendra vraiment service. »*

### III- (AIS) /ASH

AVANT-HIER : SES, HIER : SEGPA, AUJOURD'HUI :  
SEGPA, DEMAIN ? SEGA ???

#### LA CIRCULAIRE EST SORTIE

**C'est désormais écrit !**

Même si une circulaire n'a pas force de loi !

Les champs professionnels et le rappel à la lettre du code du travail mettent l'ensemble des PLP qui travaillent dans l'ASH (adaptation scolaire et handicap) au pied du mur.

Certes, il reste le statut qui définit clairement la spécificité du PLP de spécialité, mais :

On nous demande (on nous ordonne) de fonctionner comme de bons fonctionnaires que nous devons être. Il faut expérimenter, diversifier, « technologiser », délayer pour ouvrir l'esprit des adolescents qui nous sont confiés. Mais il ne faut plus les faire travailler professionnellement ou si peu.

Il faut privilégier l'abstraction par rapport au concret, ou plutôt concrétiser avec rien, à partir de rien, ou de si peu.

Que fait le PLP face à l'élève en difficulté scolaire qui ne rêve depuis la 6<sup>ème</sup> que de passer à l'action et de toucher la vérité par le travail de la matière et la maîtrise de la machine qui lui permettrait enfin de se valoriser et de prendre enfin confiance en lui ?

Faut-il refuser, entrer en résistance et se heurter de plein fouet avec le corps d'inspection qui fait son travail en exerçant un contrôle de plus en plus « répressif » sur les collègues titulaires mais surtout précaires ?

Faut-il défendre ce P qui nous tient tant à cœur en proposant et en agissant dans la légalité ?

Une journée de travail a eu lieu autour de ce thème le jeudi 24 septembre au siège du SNETAA. Chaque académie (en métropole) était invitée. Une ligne de conduite nationale a été proposée. Le SNETAA a des mandats auxquels il tient et qu'il continue à défendre pour une vraie formation professionnelle en SEGPA et EREA.

**Le SNETAA continue à dénoncer la mise en place des champs professionnels et demande l'abrogation ou la réécriture de la nouvelle circulaire.**

**Il fera tout pour que le P de SEGPA retrouve son véritable sens. Proposant une somme d'acquis Professionnels reconnue, validée et incluse dans une formation de niveau V prolongée dans des sections de CAP ouvertes en nombre suffisant et couvrant tous les métiers en Lycée Professionnel et en EREA.**

Le SNETAA reste de même vigilant quant aux méthodes de recrutement et d'orientation des élèves en difficulté dans le primaire ou le collège vers l'ASH. Il estime que trop de dérives et trop de calculs faussent gravement les objectifs d'insertion qui sont et restent ceux de l'ASH et de nos établissements.

**Pour les personnels le SNETAA continue à demander une reconnaissance réelle de**

Le SNETAA rappelle :

- Qu'il est de droit et donc impératif pour l'ensemble des collègues de pouvoir faire acte de candidature au stage de formation à l'emploi de directeur d'établissement spécialisé et au 2CASH.

- Que les moyens sont prévus afin de permettre ses formations sans gêner le fonctionnement des classes.

Ils doivent donc être utilisés afin de permettre de répondre à la demande motivée des collègues intéressés.

#### IV- STRESS AU TRAVAIL : LES CONSEQUENCES TROP SOUVENT DRAMATIQUES ( FRANCE TELECOM )

Renault, France Telecom, la Police Nationale et aussi... l'Education Nationale ! Publiques ou privées, entreprises ou services publics, personne n'échappe au stress. En cause ? La charge de travail qui augmente, les conditions de travail qui se dégradent, l'esprit d'équipe qui se délite, les agressions diverses de la hiérarchie et des pairs... Des techniques de management différentes, une pression accrue ayant pour objectif toujours plus de rentabilité, une mobilité forcée souvent incompatible avec la vie personnelle et affective des employés, l'ouverture à la concurrence des services publics engendrant une culture du profit plutôt qu'une qualité des services offerts, peuvent mener à des conséquences dramatiques.

D'après le magazine l'Express du 08 octobre, « depuis la fin des années 1990, les maux du boulot se répandent telle une pandémie ». Sauf que pour cette pandémie-là, on ne met pas tous les moyens qu'il faut pour la contrer ! **Selon le Ministère du Travail, 1 salarié sur deux travaille dans l'urgence, 1 sur 3 reçoit des consignes contradictoires et / ou se plaint d'un climat de tensions.** 20 % des hommes et 30 % des femmes sont victimes d'un excès de stress, selon l'Institut français d'action sur le stress (IFAS), entraînant de nombreux arrêts maladies, selon l'Institut national de recherche et de sécurité. En ce qui concerne les services publics, **la Police Nationale et l'Education Nationale comptabilisent le nombre de suicides le plus élevé.**

**Et concrètement dans l'Education Nationale ?** Statuts précaires (TZR, contractuels...), charge de travail toujours grandissante, hiérarchie et administration tatillonne, voire harcelante, culture du « petit chef », mobilité forcée (personnels travaillant sur plusieurs établissements, mesures de carte scolaire, mutations devenues impossibles dans de nombreuses matières...), conditions d'enseignement qui se dégradent (violence scolaire, incivilités, utilisation abusive des nouvelles technologies, judiciarisation à l'extrême des rapports, conflits avec les parents d'élèves...), montée de l'individualisme... La liste est longue et non exhaustive ! **Tout cela amène des collègues trop nombreux à des situations de détresse** et bien souvent, non soutenus de leur hiérarchie, à se suicider, et d'autres tout aussi nombreux à souffrir de dépression, de « burn out », de troubles psychosomatiques divers.

Le phénomène n'est pas exclusif à la France : 29% des salariés européens disent connaître des problèmes de santé liés au stress. Aux Etats-Unis, le nombre de suicides au travail a explosé pour atteindre les 30 % entre 2007 et 2008. En 2006, une étude de la MGEN a révélé que « 46 % des jeunes professeurs ont été en arrêt maladie et que, dans un cas sur trois, ils se disaient épuisés par les conditions d'enseignement ». **La valeur travail n'a jamais quitté les salariés, les enseignants. Au contraire, c'est bien parce qu'ils ont un rapport affectif et perfectionniste à leur travail qu'ils en arrivent à des situations tragiques.**

100 euros de revalorisation prévues pour quelques-uns seulement en échange d'un cursus universitaire toujours plus long ou de tâches supplémentaires telles que l'orientation ou l'aide aux devoirs ne nous contrediront pas...); la suppression d'un poste de fonctionnaires sur deux dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques ; la chute du nombre d'adultes encadrant les élèves faute de recrutement décent ; le manque de médecins et d'infirmières scolaires ; l'absence de médecine du travail dans l'Education Nationale ! Et on en passe !

**Dans la législation,** les cadres sont là mais, visiblement, peinent à se mettre en place... En France, en 2002, une loi oblige à prévenir le harcèlement moral. En 2006, par un arrêt de la Cour de Cassation, cette loi a été élargie à tous les « risques psychosociaux ». Le 08

octobre 2004, un accord cadre européen a été signé sur le stress au travail, avec obligation pour les Etats membres de le mettre en place en octobre 2007.

**Pour le SNETAA-eiL, il est inadmissible que les conditions de travail se dégradent et que les statuts soient sans cesse remis en cause ! Le SNETAA-eiL se bat pour un service public d'éducation de qualité. N'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez en détresse !**

## **V- PROJET DE CIRCULAIRE RELATIVE AU « DIPLOME INTERMEDIAIRE »**

Elle doit sortir au BO très prochainement. Il s'agit soit d'un CAP (26) soit d'un BEP (27). Les programmes de CAP enseignement général sont en cours de réécriture pour être en cohérence avec les bacs pros. Ils ont été soumis à consultation auprès des enseignants jusqu'au 16 octobre 2009.

Rappel : les modalités d'évaluation de l'enseignement général du BEP figurent dans l'arrêté du 8 juillet 2009.

Les modalités de certification du CAP comme diplôme intermédiaire seront celles qui existent actuellement pour l'enseignement général, conformes aux référentiels de certification pour l'enseignement professionnel.

Pour les spécialités de **BEP maintenus**, les dispositions anciennes sont maintenues (1998) à titre transitoire **sauf pour la filière Hôtellerie :**

Les élèves inscrits dans le cursus 3 ans expérimental et qui se retrouvent en 1ère pro cette année pourront se voir proposer l'inscription à l'examen pour le diplôme intermédiaire comme candidats en formation initiale. Néanmoins cette disposition ne peut être rendue obligatoire, le décret sur l'expérimentation bac pro 3 (2004-659) dispensant ces élèves d'un diplôme de niveau V.

**D'ici la fin de l'année scolaire doivent être validés par les Commissions professionnelles consultatives la quasi totalité des CAP et BEP rénovés pour le diplôme intermédiaire.**

Cas particulier du BEP Hôtellerie-Restauration et Bac pro Restauration: le cursus en 4 ans est maintenu pour le BEP. Néanmoins, des établissements ont ouvert des bacs pros en 3 ans. Dans ce cas là, la certification intermédiaire est le BEP. Les modalités de certification du BEP, selon qu'il soit passé pendant le cursus 3 ans ou pendant le cursus BEP 2 ans ne sont actuellement pas identiques, ce qui n'est pas réglementaire. Il va donc falloir faire les modifications nécessaires mais transitoires puisque la filière sera rénovée ensuite comme suit : **deux bac pros, 1 axé sur la production, 1 axé sur les services, avec, pour les deux un CAP comme diplôme intermédiaire.**

Pour ce qui concerne l'hôtellerie, la filière n'est pas encore dans la rénovation, ce qui veut dire que s'il y a bac pro 3, il ne relève pour l'instant d'aucune grille selon l'arrêté de 2009. c'est pour cette raison que certains établissements ont décidé d'appliquer la grille

### L'enseignement de la Construction :

Cet enseignement reste, comme dans l'arrêté de 2001 sur les « anciennes » grilles horaires, intégré à l'enseignement professionnel. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être enseigné.

**Pour cela il convient de se reporter au référentiel des activités professionnelles.** Les préconisations des corps d'inspection sont diverses en fonction de leur degré d'intérêt pour cette matière. Néanmoins, la circulaire de Montpellier développe un argumentaire qui donne sa place à cet enseignement (extrait) :

*« On ne peut pas concevoir, aujourd'hui une formation professionnelle, qui se ferait en marge de tout ce qui touche à l'informatique. On peut même affirmer que l'utilisation de logiciels de traitement de l'image, par exemple, sera incontournable dans toutes les*

*disciplines STI. Dans ce domaine les professeurs de construction mécanique, ont acquis une expérience et des compétences reconnues. Il serait dommageable pour l'enseignement professionnel de priver les élèves de cette partie essentielle de l'enseignement de la construction.*

*Une attention toute particulière devra être portée à la mise en place des horaires de cet enseignement spécialisé qui est inclus dans la ligne « enseignement professionnel ». Le volume horaire consacré à cette discipline doit permettre d'aborder correctement les compétences et savoirs associés définis à la fois dans le référentiel de certification du baccalauréat professionnel et celui de la certification intermédiaire. Il doit garantir la mise en place de stratégies conformes aux recommandations pédagogiques, à savoir :*

- *s'appuyer essentiellement sur des problématiques et les besoins spécifiques aux métiers de la filière du baccalauréat professionnel correspondant.*
- *permettre de conduire des activités pédagogiques sous forme d'expérimentations, de simulation mécanique, de dessin assisté par ordinateur, de modification de produits, de travaux de synthèse,.... L'horaire alloué devra donc permettre d'animer des séances en classe entière et des activités en groupe réduit.*

*Si cette discipline doit obligatoirement être enseignée dès la classe de seconde, il apparaît que la réglementation de certains baccalauréats professionnels n'en prévoit pas la certification à l'issue du cursus de formation, ce qui peut paraître préjudiciable à la poursuite d'études post baccalauréat, il conviendra alors d'organiser en année terminale, des modules de formation dans le cadre d'activités de projet ou d'accompagnement personnalisé pour les élèves qui souhaitent poursuivre un cursus post bac. »*

*Conception : collège des IEN ET EG IO -  
Relecture chefs d'établissements - Académie de Montpellier - 04/05/2009*

## **VI- RETRAITES : DE LA VIGILANCE !**

Au nom d'une prétendue « équité » associée au double postulat : « ça coûte trop cher » et les « caisses sont vides », on ampute une fois un « avantage » de la fonction publique et une fois le régime général. C'est ainsi que l'équilibre recherché aboutit à une diminution de l'un puis de l'autre et réciproquement ; chaque année la belle construction de nos retraites se trouve ainsi un peu plus réduite à la portion congrue.

Comment économiser en faisant croire qu'on améliore le système ?

**2008 : la retraite anticipée pour longue carrière** est maintenue mais en bafouant le principe que les conditions prises en compte ont toujours été celles où on réunit les conditions de départ : cela devient les conditions de la « génération » d'où aucun départ possible en 2009 par exemple, pour les natifs de 1952.

perdants mais pas l'Etat !

A partir de 3 trimestres devenus 2, vous êtes gagnants mais il faut travailler au moins jusqu'à 60 ans et 9 mois avec 164 trimestres de durée d'assurance en 2009.

Et on terrorise les mères de famille et celles qui ont eu 3 enfants ou plus, par les menaces les plus variées : bonification, droit au départ anticipé, majoration de retraite... seraient dans le collimateur !

Ne cédez pas à la panique en partant trop tôt au détriment de votre pension : en 2003, la réforme de la bonification par enfant n'a pas concerné les enfants nés antérieurement (sauf pour la condition d'appartenance à la Fonction Publique).

La bonification de 2 ans par enfant du Régime général qui devait être supprimée selon la rumeur, ne le sera finalement pas. Seule la deuxième année pourrait être attribuée au père si accord des 2 parents, avant les quatre ans de l'enfant.

**Alors, VIGILANCE OUI ; PANIQUE NON !**

## ET LES RETRAITES EN EUROPE ?

Aux Pays-Bas, après l'Allemagne, le Danemark et la Suède, le gouvernement va déposer un projet de loi allongeant l'âge légal de la retraite. La Haye veut faire passer la fin légale de cessation d'activité de 65 à 67 ans. Actuellement, le salarié néerlandais cesse son activité professionnelle à 62 ans en moyenne.

## VII-GRIPPE A, TICE ET PEDAGOGIE ?

Le plan de continuation prévue pour la grippe A est contenu dans la circulaire adressée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 aux personnels de l'Education Nationale. Elle prévoit « de préparer à toutes fins utiles le maintien de la continuité pédagogique ».

Cette circulaire reprend mot pour mot le texte du BO sorti le 3 septembre 2009.

Dans un premier temps, il s'agit donc dans le cas d'une fermeture de classe de remettre à tous les élèves concernés du travail à faire à la maison. Les devoirs peuvent être distribués sur papier mais ils peuvent aussi être envoyés par courriel (pour les familles disposant d'Internet). D'autre part, pour les établissements disposant d'espace numérique de travail ENT, les élèves pourront avoir accès à des supports de cours et d'exercices.

Donc pour le ministère, assurer « la continuité pédagogique » se résume à distribuer des exercices et/ou des cours. Pour cela, nous avons déjà les manuels scolaires qui contiennent des cours et des exercices. Les enseignants ne sont pas de simples distributeurs de données, c'est de toute évidence

nier l'existence même de l'acte d'enseigner et de ses complexités.

Le CNED mettra en ligne aussi des cours et exercices fin octobre pour la plupart des disciplines

d'enseignement général du second degré, à aucun moment l'enseignement professionnel n'est mentionné.

Pour les élèves de la voie professionnelle :

Pour les périodes de stage en entreprise, il n'existe aucune consigne précise. De plus, toutes les disciplines ne seront bien entendues pas concernées (y aurait-il de sous-disciplines ?)

La question n'est pas de mettre des cours en ligne mais de communiquer entre profs et élèves !

**Autrement dit, de l'enseignement professionnel virtuel !** Sur le site du ministère

La France occupe le 24<sup>ème</sup> rang dans l'Union Européenne pour l'utilisation des TICE.

Le 14 mai 2008, l'objectif du MEN était de parvenir à un ordinateur pour 10 d'ici 2010.

**De son côté, Luc Chatel annonce un grand plan numérique pour 2010 mais le contenu est encore en cours d'évaluation et sera connu normalement d'ici à la fin de l'année.**

Et par ailleurs, le chargé de mission pour promouvoir les TICE déclare qu'il faut investir **un milliard** dans le numérique à l'école.

Toutes ces annonces montrent bien les insuffisances de nos équipements. Nous attendons qu'elles soient réellement suivies d'effets. De plus, comme le souligne le chargé de mission, nous ne pouvons pas utiliser les TICE sans formation : malheureusement, aucune directive n'a été prise en ce sens !

Après la 1<sup>ère</sup> pandémie aux USA, les proviseurs américains disent que seules les TICE peuvent

permettre à un établissement de continuer à fonctionner.

Et que devient l'enseignant sous cette avalanche de sigles où le relationnel, la psychologie, la didactique sont absents ? Cela pose aussi une autre question : un enseignant n'est pas censé faire du télétravail.

Selon certains chercheurs, prôner le tout numérique n'est pas pertinent.

Pour le SNETAA e.i.L, il apparaît important de souligner la dangerosité de tous ces effets d'annonces autour des TICE qui, **avec la modification de nos missions, pourraient bel et bien être LA DISPARITION DE NOTRE METIER D'ENSEIGNANT !**

#### **VIII- LE SNETAA-eiL REÇU EN URGENCE PAR LE MINISTRE LUC CHATEL**

Le SNETAA-eiL et le SGEN-CFDT avaient écrit au Ministre de l'Education Nationale pour protester des conditions de non-application des accords sur la rénovation professionnelle sur le terrain, dans les établissements.

**Luc CHATEL a reçu le SNETAA-eiL en audience, le lundi 12 octobre 2009 à 18 heures.**

Le SNETAA-eiL a fait part de ses **mécontentements** quant à la **non-application** ici ou là des **grilles horaires**, des **2,5 heures** d'accompagnement personnalisée, de **non-ouverture suffisante de sections CAP ou BTS** en formations initiales en LP.

Le Ministre a décidé d'astreindre toutes les académies à réunir les groupes de suivi académiques **avant** les vacances de Toussaint.

Ces réunions académiques doivent permettre de faire un bilan d'étapes et de confronter les argumentations et de faire corriger les erreurs.

**Alors n'hésitez pas à contacter votre responsable académique du SNETAA-eiL qui saura relayer vos attentes auprès du Recteur et saura se battre pour vous.**

#### **IX- GROUPE DE SUIVI MINISTERIEL**

**Le groupe de suivi ministériel sur la rénovation de la voie professionnelle a été réuni ce mercredi 14 octobre après-midi.**

**Le SNETAA-eiL s'est levé en contre toutes les dérives observées** sur la non-application des accords dans les établissements. **Le SNETAA-eiL s'est insurgé** sur le fait que **nous attendons des mesures catégorielles importantes pour les PLP.**

En conséquence, le Secrétaire Général du Ministère, Pierre-Yves DUWOYE, a décidé de **réunir en urgence un groupe de travail avec le SNETAA-eiL, la DGRH** sur cette question précise, la **semaine prochaine**. Nous vous tiendrons informés.

proposition de budget.

Le SNETAA-eiL a **dénoncé la suppression des postes dans l'Education Nationale** (un départ sur deux à la retraite non-remplacé), alors même que nous avons besoin de plus de personnels enseignants titulaires, de CPE, infirmières, assistantes sociales, surveillants (assistants d'éducation).

Concernant la rénovation de l'enseignement professionnel, **les moyens budgétaires ne sont clairement pas suffisants** pour la réussir. Compte par compte, nous avons étayé notre propos et la rapporteure a été sensible à notre argumentation.

Pour autant, du fait de la majorité parlementaire, nous devons nous préparer à ce que le **budget de l'Education Nationale reste en l'état, amoindri, à la diète !**

Nous **continuons ce combat** auprès de tous les acteurs et responsables publics pour changer la donne.

#### **XI- REVALORISATION DES ENSEIGNANTS**

Le Comité Technique Paritaire Ministériel (le SNETAA-eiL n'en est pas membre car pas suffisamment représentatif) a été réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2009 par le ministère pour aborder la revalorisation des enseignants.

Le ministère acte des mesures prises depuis 2 ans mais **ne parle pas du rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat et de mesures d'augmentation de salaire en respect du point d'indice**. Ce sont des mesures rares et ciblées d'un budget qui supprime encore et toujours des postes.

Ainsi les débuts de carrières, avec la mastérisation, seraient revalorisés de 100€ par mois. De plus, il propose un repositionnement des premiers échelons. Ca ne fait qu'accroître notre refus de la mastérisation.

Le ministère anticipe aussi la réforme des lycées qui « sera l'occasion de proposer de nouvelles missions aux enseignants qui souhaitent s'engager davantage ». Ainsi faut-il lire **danger sur le statut et heures supplémentaires ? C'est évident. Pour le SNETAA-eiL c'est NON !**

Il évoque aussi l'avancement de grades et se propose de faire évoluer les critères d'avancement avec un meilleur équilibre entre mérite et ancienneté. C'est la même régression de l'avancement d'échelon que pour l'avancement à la Hors Classe.

Nous reviendrons sur ces éléments mais ils ne peuvent absolument pas nous convenir. Nous n'avons eu de cesse de **dénoncer le mérite, la performance, la paupérisation des enseignants avec leurs salaires insuffisants** au regard des 15 pays de l'UE et nous devons poursuivre ces combats.

## **XII – VOTE D'ORIENTATION : VOTEZ !**

**Rappel : Le SNETAA-eiL a lancé statutairement son vote d'orientation.**

**Deux textes et listes se proposent à votre suffrage pour les trois années à venir. Vous allez recevoir notre AP Spécial ainsi que le matériel de vote très prochainement.**

**Le vote individuel a lieu du 26 octobre au 23 novembre 2009 pour les adhérents de métropole et du 26 octobre au 21 novembre 2009 pour les adhérents de l'outre-mer et de l'étranger.**

**Il s'agit de votre avenir : VOTEZ !**